



**Vous êtes déjà adhérent au groupement de commandes  
électricité / gaz naturel de l'USEDA ?**



Votre collectivité est adhérente à un des deux groupements de commandes ou les deux ?

Les marchés d'achat d'énergie en cours s'achèvent au 31 décembre 2025.

L'USEDA va relancer deux nouveaux marchés accord cadre pour l'électricité et pour le gaz naturel, qui seront opérationnels au 1er janvier 2026.



Afin de confirmer votre adhésion aux deux nouveaux marchés prévus en 2026, il est impératif de nous renvoyer votre souhait de rester dans ce groupement avant  
**le 31 mars 2025.**



**Vous n'êtes pas adhérent au groupement de commandes  
électricité / gaz naturel de commandes de l'USEDA ?**



Bonne nouvelle, l'ouverture des adhésions est ouverte !

Les documents d'adhésion, sont disponible sur le site de l'USEDA, en téléchargement libre, dans la rubrique, Nos Missions, Achat Groupement Energies.

Vous pouvez aussi nous contacter pour obtenir les documents par mail.



Afin de valider votre adhésion aux deux nouveaux marchés prévus en 2026, il est impératif de nous renvoyer votre souhait d'adhésion avant  
**le 31 mars 2025.**



**Les documents doivent être envoyés sur l'adresse mail :  
contact@useda.fr  
ou par courrier USED A, ZAC Champ du Roy, rue Turgot 02007 LAON Cedex.**



L'achat d'électricité en 2023 et à ce jour c'est :

- **436** membres (communes, syndicats, EPCI, office publique, CD02 ...)
- **10 142** compteurs (sans compter les boites foraines).
- **102 613** GWh de consommation estimée sur 1 an.
- Plus de **18 000 000 €** TTC montant facturé en 2023



L'achat de gaz naturel en 2023 et à ce jour c'est :

- **141** membres (communes, syndicats, EPCI, office publique, CD02 ...)
- **767** compteurs.
- **84 713** GWh de consommation estimée sur 1 an.
- **5 929 076.53 €** TTC montant facturé en 2023

Quelques dates :

**Avril/mai 2025 :** Lancement du marché accord cadre

**Juillet 2025 :** Attribution du marché accord cadre

**Août 2025 :** Lancement des marchés subséquents (sur la base des candidats retenus à l'accord-cadre)

**Septembre/Octobre 2025 :** Attribution des marchés subséquents 2026 et 2027.

**Octobre/Novembre 2025 :** L'USEDA vous informe du nom de l'attributaire, du prix retenu pour les années 2026 et 2027.

**Novembre 2025 :** Le fournisseur attributaire prend contact avec chaque membre pour mettre en place la facturation future.

**Décembre 2025 :** L'USEDA met à disposition l'ensemble des pièces du marchés à chaque membres.

**Début 2026 :** Le fournisseur retenu commence sa facturation sur la consommation débutant au 1er janvier 2026.